

Communiqué de presse – 13 Juin 2014

**L'UNIFAB APPELLE LA FRANCE ET L'EUROPE A NE PAS ALLER DANS LE MEME SENS
QUE L'IRLANDE DANS L'ADOPTION DU PAQUET DE CIGARETTES NEUTRE !**

L'Union des Fabricants – UNIFAB – après avoir pris connaissance de l'adoption par l'Irlande, le 10 juin dernier, de la loi concernant le paquet générique, appelle le gouvernement français et plus largement l'Europe à ne pas aller dans le même sens.

Il est essentiel de rappeler que l'instauration d'un paquet neutre serait une atteinte majeure au droit fondamental, gravé dans la déclaration des Droits de l'Homme de 1789, qu'est la propriété intellectuelle, puisqu'elle constituerait une entrave pour les entreprises à faire usage de leur droit de marque.

Par ailleurs, il paraît également très important de souligner que dans le contexte de la lutte anti-contrefaçon, cette nouveauté aurait un effet d'aubaine pour les contrefacteurs, pour lesquels la tâche serait simplifiée. En effet, ils ne se soucieraient plus de réaliser plusieurs paquets différents, selon des critères particuliers à chaque marque, mais bel et bien un seul et unique modèle de paquet, sur lequel il deviendrait simple d'y apposer un logo.

Ce mode opératoire alimenterait dangereusement les réseaux et marchés parallèles du secteur du tabac et compliquerait considérablement la tâche pour les opérationnels, plus particulièrement la douane dans leur démarches de reconnaissance et de traque des faux.

« L'adoption d'une telle mesure irait à l'encontre des traditions portées par la France notamment dans sa volonté de défendre la propriété intellectuelle à travers le monde » déclare Christian Peugeot, Président de l'UNIFAB.

Contact presse : Régis Messali – 01 56 26 14 07 – rmessali@unifab.com